



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du **JEUDI 20 JANVIER 2022 à 21 heures 00**
à la salle polyvalente du mas d'Arnaud

Présents : PONCÉ Ronny, LOUKANI Sandrine, HEMEURY Xavier, BOURRIER Annie, JUSTAUT Florence, FIOROTTO Anne, CADENAS Bernard, BUARD Serge et VINENT-GARRO-DAVID Stéphane.

Absents et excusés : TOURSEL Michaël qui a donné pouvoir à PONCÉ Ronny, RIEU Philippe qui a donné pouvoir à FIOROTTO Anne, MERIEAU Delphine qui a donné pouvoir à LOUKANI Sandrine et SCHALL Jean-Christophe qui a donné pouvoir à PONCÉ Ronny.

Madame LOUKANI Sandrine a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et porte à la connaissance du conseil municipal que Monsieur Thibault MOURIER a souhaité par courrier en date du 27 décembre 2021 mettre fin à ses fonctions de conseiller municipal pour raisons personnelles.

OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022.	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant qu'il y a lieu de compléter le financement pour l'opération concernant les travaux de remplacement des menuiseries des deux bâtiments communaux qui s'élève à la somme globale de 14 695,46 € H.T., détaillée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Devis bâtiment mas d'Arnaud (salle du conseil municipal et salles des archives) pour un montant H.T. de 6 990,91 €,• Devis bâtiment au Hameau de Cabrials (salle des anciennes écoles) pour un montant H.T. de 7 704,55 €, <p>-Décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2022,</p> <p>-Accepte le plan de financement prévisionnel présenté.</p>
Proposition de renouvellement du contrat d'adjoint technique dans le cadre d'un accroissement d'activité.	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant qu'il y a lieu d'assurer le bon fonctionnement du service technique,</p> <p>-Décide de renouveler pour une période de 6 mois à compter du 26 janvier 2022, le contrat de Monsieur CUGNENC Adrien, adjoint technique contractuel,</p> <p>-Précise que les crédits nécessaires seront votés au Budget Principal 2022,</p> <p>-Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.</p>

<p>Proposition de convention relative aux conditions de mise à disposition et d'utilisation du logiciel « Hydraulic » du Service Département Incendie et de Secours 34 dans le cadre de la gestion des Points d'Eau Incendie.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant que dans le cadre de la gestion des hydrants par le S.M.E.V.H., il y a lieu d'obtenir auprès du SDIS 34 les codes nécessaires à la connexion au logiciel « Hydraulic » pour permettre aux agents du syndicat de saisir toutes les données techniques des PEI ainsi que les éventuelles coupures ou dysfonctionnements sur le réseau de distribution de la commune.</p> <p>-Accepte la convention présentée relative aux conditions de mise à disposition, à titre gratuit, et d'utilisation du logiciel « Hydraulic » du SDIS 34,</p> <p>-Précise que cette convention est conclue pour une durée de un an au terme de laquelle, elle se renouvellera annuellement par tacite reconduction,</p> <p>-Autorise M. le Maire à signer la convention.</p>
<p>Demande de subvention exceptionnelle déposée par le Comité des Fêtes d'Aumelas.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant que pour permettre au comité des Fêtes d'Aumelas, nouvellement créé, de mettre en œuvre son projet d'organisation de la « Fête traditionnelle du village » cet été et de pouvoir d'ores et déjà réserver le traiteur et l'animation, il y a lieu de leur accorder une aide financière exceptionnelle,</p> <p>- Décide d'allouer au Comité des Fêtes d'Aumelas, une subvention d'un montant de 1 500,00 €, correspondant à 30 % du descriptif chiffré du projet présenté,</p> <p>-Précise que cette aide financière est une avance de trésorerie et qu'elle viendra en déduction de la subvention qui sera accordée au vote du BUDGET PRIMITIF 2022.</p>
<p>Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'opération de rénovation du patrimoine vernaculaire.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant qu'il y a lieu de compléter le financement pour l'opération concernant la rénovation du patrimoine vernaculaire au Hameau de Cabrials, qui s'élève à la somme de 8 316,08 € H.T.,</p> <p>-Décide de solliciter l'aide du Département pour compléter le financement de l'opération concernant les travaux de rénovation du lavoir et de sa banquettes situés Place de la Fontaine,</p> <p>-Accepte le plan de financement prévisionnel présenté.</p>